Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230510-2023_17-DE

D 23 05 17

Syndicat Intercommunal Murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 MAI 2023

L'An Deux Mille Vingt-et-Trois, le mercredi dix mai à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI, Virginie MAS.

Etaient excusés : Jean-Marc JOVET (pouvoir à Olivier SUSINI)

Objet : Demande de subvention / Dispositif « Contrat Région » :
Création d'un espace sportif de proximité, accessible aux personnes à mobilité réduite, en libre accès et intergénérationnel, sur le site du Syndicat Intercommunal Murois

Monsieur le Président indique que par délibération D 23 01 01 du Comité Syndical en date du 22 février 2023 portant Débat d'Orientation Budgétaire, le comité syndical a approuvé la création d'un terrain multisports et d'une zone fitness outdoor/streetworkout sur le site du Syndicat Intercommunal Murois.

Monsieur le Président rappelle que durant ce mandat, l'exécutif du Syndicat Intercommunal Murois souhaite favoriser l'accès au sport des administrés et entend améliorer l'état de santé de la population en encourageant l'activité physique et sportive de chacun au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.

Monsieur le Président précise que dans le cadre du dispositif Contrat Région, les communes pourront bénéficier de subventions régionales pour leurs projets liés à l'aménagement du territoire (équipements sportifs, culturels, aménagements liés à la mobilité, développement économique.)

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la création d'un espace sportif de proximité, accessible aux personnes à mobilité réduite, en libre accès et intergénérationnel, sur le site du Syndicat Intercommunal Murois pour un montant de 99 179 € HT,

- **APPROUVE** la création des aménagements destinés à accueillir cette zone pour un montant estimé de 80 000 euros,

- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 20% du montant global du projet dans le cadre du dispositif Contrat Région,

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le
ID : 069-256900796-20230510-2023_17-DE

- **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution dudit projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 10/05/2023

Le Président

Henri MONTELANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI